

# SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

<p>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DU NORD Arrondissement de Lille Siège : Métropole européenne de Lille 1 rue du Ballon 59034 LILLE cedex</p>	<p style="text-align: center;"><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS</b></p> <p style="text-align: center;"><b>du Syndicat mixte du SCOT de Lille Métropole</b></p>
---	--

Comité syndical du 20 décembre 2018

Délibération n° 10-2018

**Objet : APPROBATION DE LA CONVENTION ET DE LA SUBVENTION ENTRE LE SYNDICAT MIXTE DU SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE DE LILLE MÉTROPOLE ET L'AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ET D'URBANISME DE LILLE MÉTROPOLE POUR L'ANNÉE 2019**

Suite au constat de l'absence de quorum effectué le dix décembre deux mille dix-huit à dix-huit heures, le Comité syndical a été reconvoqué, sur la base du même ordre du jour et s'est réuni le jeudi vingt décembre deux mille dix-huit à dix-sept heures, à l'Hôtel de la Métropole en salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Bernard DELABY, 1<sup>er</sup> Vice-président, le quorum n'étant pas requis.

**Étaient présents :**

**Titulaires : 14**

BALY Stéphane, BARRET Philippe, CAUCHE Régis, DAUBRESSE Marc-Philippe, DELABY Bernard, DETAVERNIER Jean-Luc, DUMORTIER Benjamin, DUPONT Michel, FOUTRY Luc, LEBAS Nicolas, MARLIER Grégory, MASSON Jean-Gabriel, MOMONT Eric, RODES Estelle

**Suppléants : 7**

BOUCHART Christiane, BOUREL Daniel, GABRELLE René, HANNA Walid, HIBON André, HOLVOOTE Philippe, LENFANT Henri

**Secrétaire de séance :** BALY Stéphane

**Convocation adressée aux délégués du Comité Syndical le :** 14 décembre 2018

**Nombre de délégués en exercice :** 60

**Délibération publiée le :** 25 JAN. 2019

# SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

## Rapport de Monsieur le Président

Pour assurer les missions de conseil et d'aide technique dans la conduite des travaux du Schéma de cohérence territoriale (SCOT), le Syndicat mixte souhaite avoir recours à l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole.

Aussi, la convention jointe a pour objectif de concrétiser :

- les missions d'aides au fonctionnement du Syndicat mixte ;
- les analyses et les rapports nécessaires pour permettre au Syndicat mixte d'effectuer ses missions permanentes et la mise en œuvre du Schéma de cohérence territoriale (SCOT), tel que présenté lors du débat d'orientation budgétaire,

Les membres du comité syndical :

- approuvent le détail des missions décrites dans la convention ci-jointe ;
- en confient la réalisation à l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole ;
- fixent le montant de la subvention à l'Agence de développement et d'urbanisme à la somme de 935.000,00 € (neuf cent trente-cinq mille euros) au titre de l'année 2019 ; cette somme est inscrite à l'article 6745 du budget primitif 2019 soumis par la délibération n° 9-2018 de ce jour à l'approbation du Comité syndical ;
- autorisent Monsieur le Président à signer la convention ;
- autorisent Monsieur le Président à procéder au mandatement de la subvention allouée au titre de l'année selon les modalités de l'article 2 de la convention précitée, soit en trois versements : en avril (30%), en août (40%) et le solde en N+1 (30%) après production d'un rapport d'activités retraçant les réalisations de l'année, et présentation de ce rapport à un Comité syndical.

**Adopté à l'unanimité**

  
**François BERAUD**  
Secrétaire général délégué

BUDGET 2019

**CONVENTION**

**ENTRE**

**LE SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE**

**ET**

**L'AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ET D'URBANISME**

**DE LILLE MÉTROPOLE**

**Au titre du programme de travail de l'année 2019**

# **SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE**

Selon ses statuts, le Syndicat mixte du SCOT de Lille Métropole, en application de l'article L. 143-16 du code de l'urbanisme reconnaissant sa compétence en matière de Schéma de Cohérence Territoriale, a pour objet l'élaboration, l'approbation, le suivi, la modification et la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) sur le territoire des Communautés de communes de la Haute-Deûle et Pévèle Carembault, ainsi que de la Métropole européenne de Lille (MEL), conformément aux articles L. 101-2 et L. 142-4 du code de l'urbanisme relatifs aux SCOT.

Par délibération du 16 novembre 2007, le Syndicat mixte a désigné l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole - ci-après dénommée l'Agence - comme son outil technique pour les missions d'aide au fonctionnement du Syndicat et pour la conduite des travaux nécessaires au suivi, à la mise en œuvre, à l'évaluation et à la révision du Schéma directeur de Lille Métropole. Le Syndicat mixte a également demandé à l'Agence de l'accompagner dans ses travaux d'élaboration du Schéma de cohérence territoriale (SCOT), engagés par délibération du 6 février 2015.

Par la présente convention, le Syndicat mixte confirme l'Agence dans ces rôles en 2019.

## **ARTICLE 1 : Programme de travail pour 2019**

Le Syndicat mixte du SCOT de Lille Métropole a adopté son Schéma de Cohérence Territoriale le 10 février 2017, entré en vigueur en mai 2017. Ainsi, le Syndicat mixte dispose aujourd'hui d'un SCOT qui guide son développement jusqu'à l'horizon 2035. Ses orientations et ambitions ont été conjointement élaborées par les trois intercommunalités membres, à savoir la MEL et les Communautés de communes Haute-Deûle et Pévèle Carembault.

Pour réaliser ces ambitions collectives, le Syndicat mixte du SCOT est passé d'un travail d'élaboration à une action différente, consistant à faire vivre son projet et à continuer de le faire partager aux partenaires publics, aux acteurs et habitants du territoire. Il lui faut pour cela poursuivre la construction de nouveaux outils et méthodes afin d'appuyer son travail de mise en œuvre du SCOT.

Au-delà du fonctionnement formel et administratif, la proposition qui est faite au Syndicat mixte porte sur la poursuite d'un large programme d'actions initié depuis l'approbation du SCOT, visant à permettre une véritable appropriation du projet de SCOT.

Il s'agit en priorité de concentrer son action sur la diffusion de la connaissance et la compréhension des grandes orientations du SCOT et d'en faire un véritable outil de travail qui porte la cohérence du développement des trois intercommunalités membres, en lien avec les territoires immédiatement limitrophes ou régionaux.

# SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

Le travail du Syndicat mixte s'organisera désormais autour de trois grandes priorités :

1. **L'appropriation** du projet de SCOT : la communication, l'explication, l'approfondissement, notamment des grandes orientations clefs du SCOT en matière de développement et de renouvellement urbain ;
2. **La mise en œuvre** du projet de SCOT : la traduction dans les différentes politiques des intercommunalités membres, la démarche des Territoires de projets ;
3. Le **suivi** du projet de SCOT : les avis sur les documents réglementaires, l'organisation de la gouvernance du Syndicat mixte, les indicateurs pour évaluer la mise en œuvre du SCOT.

Pour mettre en œuvre le programme de travail 2019 du SCOT, le Syndicat mixte s'appuiera sur l'Agence de développement et d'urbanisme en tant qu'outil technique qui assure cette mission par ses compétences techniques en matière d'aménagement, d'urbanisme, de cartographie et SIG, d'animation, de traitement de données statistiques et d'observation (démographie, veille transports/mobilité, développement urbain et économique, environnement).

## 1/ L'APPROPRIATION

Le Syndicat mixte du SCOT mettra en place un dispositif favorisant l'appropriation par un large public des grandes orientations du schéma : il s'agit d'animer le projet, de le faire connaître.

Cela passe par :

- La préparation et l'animation d'échanges entre élus, acteurs et techniciens (comités stratégiques et « Matinales » des territoires de projets, visites et séminaires, ...) ;
- La diffusion de documents synthétiques (études et diagnostics ciblés, cahiers thématiques, ...), notamment sur l'avancement des territoires de projets ;
- L'approfondissement de concepts et orientations du SCOT comme l'urbanisme commercial, les enjeux de développement et d'attractivité des cours d'eau métropolitains, la mobilité, la densification contextualisée, le renouvellement urbain ou la mise en valeur des paysages urbains, naturels et agricoles et de la trame verte et bleue.

## SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

Le Syndicat mixte aura notamment pour missions de :

- Poursuivre la mission d'appui à la réalisation des documents locaux de planification (participation aux réunions, proposition d'outils et/ou d'analyses ciblées) ; cette mission se fera dans le cadre de l'obligation de mise en compatibilité avec le SCOT, dans un délai de trois ans, des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) communaux ou intercommunaux, des Programmes Locaux pour l'Habitat (PLH) et des Plans de Déplacements Urbains (PDU) ;
- Appuyer plus particulièrement les Communautés de communes Haute-Deûle et Pévèle Carembault dans la « traduction » des orientations du SCOT dans le ou les PLU, ainsi que la Pévèle Carembault dans la poursuite des travaux d'élaboration d'un diagnostic territorial partagé ;
- Approfondir les réflexions relatives aux orientations du SCOT en matière d'armature urbaine et de trame verte et bleue multifonctionnelle :
  - En contribuant à la déclinaison de la trame verte et bleue du SCOT sur la Pévèle Carembault à l'échelle du / des PLU ;
  - En poursuivant les travaux liés au canal : accompagnement des démarches en cours (EM, MEL, ...) et exploitation des travaux de l'Agence (à l'exemple de l'atelier public « Partager la Deûle urbaine », effectué dans le cadre du partenariat entre l'Ecole nationale supérieure d'architecture et de paysage de Lille, l'Agence de développement et d'urbanisme et le Port de Lille) ;
- Poursuivre et renforcer, dans le cadre d'un travail partenarial avec les SCOT voisins et la Région Hauts-de-France, le travail d'observation et de suivi des consommations foncières à grande échelle ;
- Assurer le suivi des projets de transports collectifs et des études lancées par les différentes collectivités locales ou par l'État ;
- Réinvestir le sujet de l'urbanisme commercial : le travail sur l'observation, la veille sur les évolutions législatives en matière de stratégie commerciale (DAAC, etc.), la mise en œuvre des grandes orientations du volet commerce du SCOT.

# SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

## 2/ LA MISE EN ŒUVRE

Le Syndicat mixte portera des dispositifs destinés à faire vivre la vision stratégique définie dans le SCOT, notamment en mettant en place des démarches thématiques comme la protection des champs captants et dispositifs spatialisés via les territoires de projets, secteurs d'enjeux métropolitains identifiés au-delà des périmètres administratifs.

Il s'agit, à travers ces missions, de trouver des méthodes concrètes d'application du SCOT en faveur du développement du territoire.

### 2.1 La démarche des territoires de projets

La démarche « Territoires de projets » propose de construire une ambition à l'échelle de chaque territoire de projets, mais aussi de faire vivre, à l'échelle du SCOT tout entier, une vision stratégique du développement métropolitain d'ici 2035.

Plusieurs territoires de projets sont déjà engagés : Porte Sud-Est de la métropole, Cœur métropolitain, Versant Nord-Est (Roubaix-Tourcoing-Wattrelos), Territoire Sud (en lien avec le comité partenarial des champs captants du Sud de Lille, cf. infra), Grand Boulevard et, piloté par l'Eurométropole, la Vallée de la Lys.

#### Fonctionnement politique

Le **suivi politique** des territoires de projets est assumé par les comités d'orientations stratégiques (**COSTRAT**) spécifiques à chaque territoire de projets. Ces derniers sont en charge d'élaborer une vision stratégique et un programme d'actions qui seront proposés aux instances décisionnelles existantes (conseils municipaux et communautaires et, pour l'échelle globale et de cohérence des territoires de projets, le Conseil syndical du SCOT).

Pour le territoire Sud, un dispositif particulier et évolutif a été mis en place par le Syndicat mixte, à savoir le **comité partenarial « Territoire sud » (COPAR)**, qui réunit à la fois des membres du Syndicat mixte du SCOT de Lille Métropole, la DDTM et l'Agence de l'eau. Son périmètre de travail correspond au secteur de l'Aire d'alimentation des captages (AAC) au Sud de Lille.

#### Fonctionnement technique

Les territoires de projets mobilisent l'Agence de développement et d'urbanisme en partenariat avec les intercommunalités concernées (MEL et les communautés de communes Haute-Deûle et Pévèle Carembault), permettant de mutualiser les moyens d'ingénierie à travers d'échanges partenariaux et lieux de co-construction techniques.

## **SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE**

Elles ont pour objectif de veiller à la bonne articulation de la démarche de territoires de projets avec les politiques, dispositifs et actions des intercommunalités concernées, comme par exemple, les contrats de co-développement de la MEL, les PLU (et OAP), les Opérations d'intérêt métropolitain (OIM) ou les projets de territoires des communautés de communes.

Dans le cadre de la démarche de territoires de projets elle-même, des échanges complémentaires s'organisent avec d'autres structures et services, selon les spécificités de chaque territoire (services de l'Etat, Agence de l'eau, Départements, Région, Eurométropole, Voies navigables de France (VNF), Chambres consulaires, SCOT voisins, SEM, villes, universités, SNCF ...).

### **2.2 Les autres démarches de planification**

Le Syndicat mixte, appuyé par l'Agence, poursuivra également les réflexions sur la cohérence de l'aménagement à grande échelle et notamment sur la prise en compte du rôle spécifique du territoire métropolitain en tant que métropole européenne et capitale régionale, en lien avec les territoires riverains :

- Dans le cadre de l'élaboration du SRADDET, le Syndicat mixte participe aux travaux portés par la Région Hauts-de-France dans l'objectif d'articuler au mieux les réflexions entre SRADDET, SCOT et PLU. Il s'est impliqué plus particulièrement dans les réflexions du « Club des PPA » portant sur les propositions prescriptives du futur SRADDET et s'impliquera dans les futurs dispositifs de travail ;
- Le Syndicat mixte suivra les travaux des SCOT voisins (élaboration, révision, mise en œuvre), ainsi que la démarche « InterSCOT Terres du Nord » mise en place par quatre SCOT voisins (ceux du Grand Douaisis, de Lens-Liévin / Hénin-Carvin, de l'Artois et de l'Arrageois) et renforcera ses liens et coopérations avec les SCOT environnants ;
- Le Syndicat mixte poursuivra sa participation aux réflexions initiées à l'échelle de l'Eurométropole.



# SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

## 3/ LE SUIVI

### 3.1 Les avis du SCOT

En tant que personne publique associée, le Syndicat mixte rendra son avis sur le projet de PLU intercommunal de la Haute-Deûle et les 38 PLU communaux de la Communauté de communes Pévèle Carembault. Il rendra son avis, le cas échéant, sur les projets des SCOT voisins.

Il se prononcera également sur d'autres plans et schémas français (ou belges), comme les PPRI – plans de prévention des risques d'inondations ou le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires – SRADDET.

### 3.2 Les indicateurs de suivi du SCOT

Le Syndicat mixte doit procéder à une analyse de l'application du SCOT en matière d'environnement, de transports et déplacements, de maîtrise de la consommation d'espaces et d'implantations commerciales, afin de :

- Mesurer, sur la base de critères et d'indicateurs, si les évolutions du territoire vont dans le sens des objectifs affichés par le SCOT (à partir de l'établissement du temps zéro) ;
- Etablir un suivi annuel en vue du bilan à 6 ans des résultats de la mise en œuvre du SCOT conformément à l'article L.143-28 du Code de l'urbanisme ;
- Proposer des éléments d'analyse et de compréhension des évolutions en cours sur le territoire, permettant de faire évoluer, si nécessaire, les orientations du SCOT, ainsi que les politiques publiques d'accompagnement du SCOT.

Ainsi, le Syndicat mixte pourra identifier et corriger, si besoin, à un stade précoce les impacts négatifs imprévus du schéma.

Plus particulièrement, le Syndicat mixte poursuit son suivi de la consommation foncière et de l'occupation du sol (via l'outil OCCSOL et en exploitant d'autres bases foncières et statistiques) et contribue à l'élaboration et l'exploitation OCCSOL 2D, en lien avec la Région Hauts-de-France et les SCOT voisins, outil qui permettra d'ajouter une connaissance des usages réels à l'actuelle exploitation des photos aériennes.

# SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

## 3.3 La gouvernance

Le Syndicat mixte du SCOT :

- S'appuiera sur son **bureau** pour traiter les questions qui lui sont déléguées ;
- Mettra en place une **commission thématique portant sur la consommation foncière**, pour répondre à la demande de la Chambre d'agriculture. Elle sera animée par l'Agence de développement et d'urbanisme et réunira les Vice-Présidents en charge des Plans Locaux d'urbanisme ou de l'Aménagement des intercommunalités membres du SCOT, le Vice-Président de la MEL en charge des relations avec le monde agricole et deux élus représentant la Chambre d'agriculture.

Des réunions techniques prépareront cette commission qui se réunira au minimum une fois par an. La préparation et l'accompagnement technique de cette commission spécifique seront assumés, avec l'accord des structures concernées, par un groupe technique constitué d'un représentant issu de chaque communauté de communes, de deux techniciens de la MEL, de deux techniciens de la Chambre d'agriculture et d'un technicien de l'Agence de développement et d'urbanisme.

- Poursuivra sa mission de membre de la Commission Départementale d'aménagement commercial (CDAC), appuyé par l'Agence qui préparera les réunions (logistique), ainsi que de la Commission locale de l'eau (CLE).

Un retour sur l'avancement des travaux et échanges liés au fonctionnement du bureau et des différentes commissions sera présenté à l'occasion des conseils syndicaux du SCOT, ainsi que, selon les sujets abordés, au Comité partenarial agricole de la MEL et/ou aux instances des Communautés de communes.

# SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

## **ARTICLE 2 : MODALITÉS FINANCIÈRES**

Pour l'ensemble des travaux définis à l'article 1 et au titre de sa participation au programme partenarial 2019 de l'Agence, le Syndicat mixte versera à l'Agence une subvention.

La demande de subvention formulée par l'Agence pour 2019 s'élève à 935.000,00 € (neuf cent trente-cinq mille euros). Le montant de cette subvention est repris par délibération du Comité syndical au budget primitif 2019, lequel fixe les autorisations budgétaires.

Le Syndicat mixte procèdera à trois versements: en avril (30%), en août (40%) et après production et présentation en Comité syndical du rapport d'activité 2019 (30%), en N+1.

Ce rapport d'activité décrira l'ensemble des travaux menés par l'Agence pour le compte du Syndicat mixte au cours de l'année 2019.

Fait à Lille, le

Pour le Syndicat mixte du SCOT  
de Lille Métropole

**Damien Castelain**  
Président

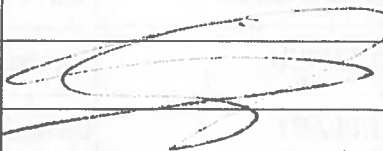
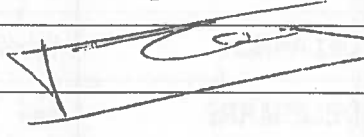
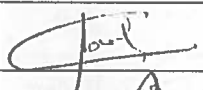
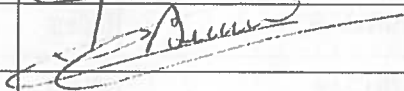
Fait à Lille, le

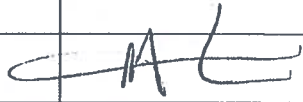
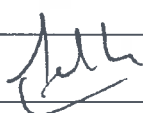
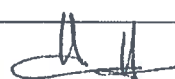




Pour l'Agence de développement et  
d'urbanisme de Lille Métropole

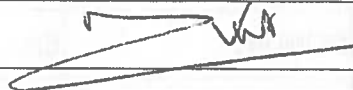
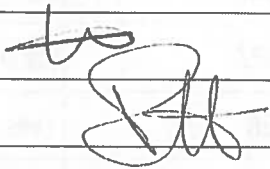
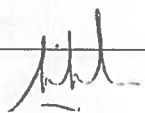
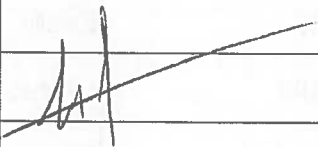
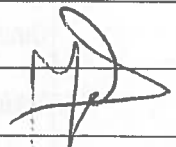

**Marc-Philippe Daubresse**  
Président

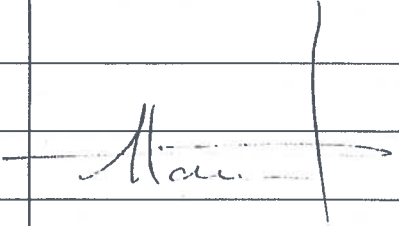



COMITE SYNDICAL DU 20 DECEMBRE 2018

NOM	PRENOM	ORGANISME REPRESENTE	SIGNATURE
BACLE	Véronique	MEL	
BAERT	Dominique	MEL	
BAILLOT	Frédéric	MEL	
BAILLY	Dominique	CC Pévèle Carembault	
BALY	Stéphane	MEL	
BARISEAU	Florence	MEL	
BARRET	Philippe	MEL	
BEAREZ	Jean-Paul	CC Pévèle Carembault	
BERNARD	Alain	MEL	
BEZIRARD	Alain	MEL	
BORREWATER	Michel	MEL	
BOUCHART	Christiane	MEL	
BOUREL	Daniel	MEL	
BOURGHELLE-KOS	Nadège	CC Pévèle Carembault	
BREHON	Raphaël	MEL	
BRIDAULT	Thierry	CC Pévèle Carembault	
BUE	Régis	CC Pévèle Carembault	
CAMBIEN	Alain	MEL	
CANESSE	Pierre	MEL	
CASTELAIN	Damien	MEL	
CAUCHE	Régis	MEL	
CAUDRON	Gérard	MEL	
CHOCRAUX	Bernard	CC Pévèle Carembault	
CLEMENT	Sylvain	CC Pévèle Carembault	
COISNE	Bernard	MEL	
COOLZAET	Françoise	MEL	
CORBILLON	Matthieu	MEL	
CORTEQUISSE	Bernard	CC Pévèle Carembault	

NOM	PRENOM	ORGANISME REPRESENTE	SIGNATURE
CRESPEL	Jean	MEL	
DALEUX	Lise	MEL	
DARMANIN	Gérald	MEL	
DASSONVILLE	Gustave	MEL	
DAUBRESSE	Marc-Philippe	MEL	
DEBREU	Bernard	MEL	
DELABY	Bernard	MEL	
DELANNOY	Michel-François	MEL	
DELEBARRE	Jean	MEL	
DELEBARRE	Patrick	MEL	
DELERIVE	Jean-Michel	CC Pévèle Carembault	
DETAVERNIER	Jean-Luc	CC Pévèle Carembault	
DILLIES	Eric	MEL	
DROART	Didier	MEL	
DUBAR	Pierre	CC de la Haute-Deûle	
DUBOIS	Pierre	MEL	
DUBOIS	André-Luc	MEL	
DUCRET	Stéphanie	MEL	
DUCROCQ	Jacques	MEL	
DUFERMONT	Michel	CC Pévèle Carembault	
DUMORTIER	Benjamin	CC Pévèle Carembault	
DUPONT	Michel	CC Pévèle Carembault	
DURAND	Eric	MEL	
DUTHOIT	Alain	CC Pévèle Carembault	
ELEGEEST	Rudy	MEL	
FABER	Vinciane	MEL	
FOUTRY	Luc	CC Pévèle Carembault	
GABRELLE	René	MEL	
GADAUT	Henri	MEL	

NOM	PRENOM	ORGANISME REPRESENTE	SIGNATURE
GEENENS	Patrick	MEL	
GERARD	Bernard	MEL	
GRAS	Christophe	CC de la Haute-Deûle	
HAESEBROECK	Bernard	MEL	
HANNA	Walid	MEL	
HAYART	Daniel	MEL	
HIBON	André	MEL	
HOLVOOTE	Philippe	MEL	
HOTTIN	Arnaud	CC Pévèle Carembault	
HOUSSIN	Jacques	MEL	
HUGOO	David	MEL	
JACOB	Jean-Gabriel	MEL	
JANSSENS	Daniel	MEL	
JEGOU	Claude	MEL	
KRIEGER	Christiane	MEL	
LASSALLE	Yannick	CC Pévèle Carembault	
LAZARO	Thierry	CC Pévèle Carembault	
LEBAS	Nicolas	MEL	
LECLERCQ	Alain	MEL	
LEDOUX	Vincent	MEL	
LEFEBURE	José	MEL	
LEFEBVRE	Yves	CC Pévèle Carembault	
LENFANT	Henri	MEL	
LEPRETRE	Sébastien	MEL	
LINKENHELD	Audrey	MEL	
MARCHAND	Frédéric	MEL	
MARLIER	Grégory	CC de la Haute-Deûle	
MASSE	Elisabeth	MEL	
MASSON	Jean-Gabriel	MEL	

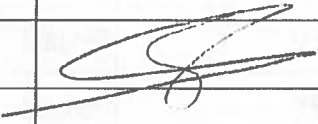

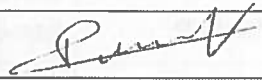

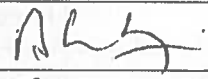
NOM	PRENOM	ORGANISME REPRESENTE	SIGNATURE
MAYOR	Gérard	CC de la Haute-Deûle	
MELON	Francis	CC Pévèle Carembault	
MEQUIGNON	Jean-Luc	CC de la Haute-Deûle	
MOENECLAYE	Hélène	MEL	
MOMONT	Eric	CC Pévèle Carembault	
MONNET	Luc	CC Pévèle Carembault	
MULLIEZ	René	MEL	
OLIVIER	Yves	CC Pévèle Carembault	
OURAL	Akim	MEL	
OYEZ	Emmanuel	MEL	
PACAU	Christophe	MEL	
PASTOUR	Jacques	MEL	
PICK	Max-André	MEL	
PIERRE-RENARD	Dominique	MEL	
PLOUY	Michel	MEL	
PONCHAUX	Danièle	MEL	
PRADALIER	Frédéric	CC Pévèle Carembault	
PROCUREUR	Marcel	CC Pévèle Carembault	
RENARD	André	MEL	
RINGOTTE	Marie-Christine	MEL	
ROCHER	Sophie	MEL	
RODES	Estelle	MEL	
ROHART	Ludovic	CC Pévèle Carembault	
ROLLAND	Thierry	MEL	
SARAZIN	Jean-Claude	CC Pévèle Carembault	
SARTIAUX	Claudine	MEL	
SIX	Valérie	MEL	
STANIEC-WAVRANT	Marie-Christine	MEL	
TONNERRE-DESMET	Marie	MEL	

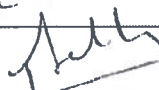

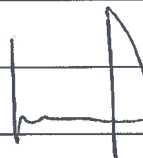
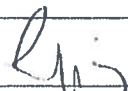





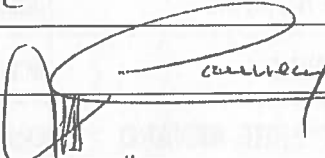
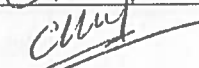

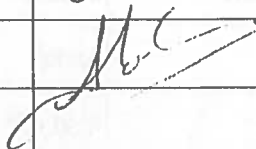
NOM	PRENOM	ORGANISME REPRESENTE	SIGNATURE
VERCAMER	Francis	MEL	
VICOT	Roger	MEL	
WAYMEL	Philippe	MEL	
WIBAUX	Didier	CC Pévèle Carembault	
WOLFCARIUS	Loïc	MEL	







## COMITE SYNDICAL DU 10 DECEMBRE 2018

NOM	PRENOM	ORGANISME REPRESENTE	SIGNATURE
BACLE	Véronique	MEL	E
BAERT	Dominique	MEL	E
BAILLOT	Frédéric	MEL	
BAILLY	Dominique	CC Pévèle Carembault	
BALY	Stéphane	MEL	
BARISEAU	Florence	MEL	
BARRET	Philippe	MEL	
BEAREZ	Jean-Paul	CC Pévèle Carembault	
BERNARD	Alain	MEL	
BEZIRARD	Alain	MEL	E
BORREWATER	Michel	MEL	
BOUCHART	Christiane	MEL	E
BOUREL	Daniel	MEL	
BOURGHELLE-KOS	Nadège	CC Pévèle Carembault	E
BREHON	Raphaël	MEL	
BRIDAULT	Thierry	CC Pévèle Carembault	E
BUE	Régis	CC Pévèle Carembault	
CAMBIEN	Alain	MEL	
CANESSE	Pierre	MEL	E
CASTELAIN	Damien	MEL	E
CAUCHE	Régis	MEL	E
CAUDRON	Gérard	MEL	E
CHOCRAUX	Bernard	CC Pévèle Carembault	E
CLEMENT	Sylvain	CC Pévèle Carembault	
COISNE	Bernard	MEL	
COOLZAET	Françoise	MEL	
CORBILLON	Matthieu	MEL	
CORTEQUISSE	Bernard	CC Pévèle Carembault	E

NOM	PRENOM	ORGANISME REPRESENTE	SIGNATURE
CRESPEL	Jean	MEL	E
DALEUX	Lise	MEL	
DARMANIN	Gérald	MEL	E
DASSONVILLE	Gustave	MEL	E
DAUBRESSE	Marc-Philippe	MEL	
DEBREU	Bernard	MEL	E
DELABY	Bernard	MEL	
DELANNOY	Michel-François	MEL	
DELEBARRE	Jean	MEL	
DELEBARRE	Patrick	MEL	E
DELERIVE	Jean-Michel	CC Pévèle Carembault	E
DETAVERNIER	Jean-Luc	CC Pévèle Carembault	
DILLIES	Eric	MEL	
DROART	Didier	MEL	
DUBAR	Pierre	CC de la Haute-Deûle	
DUBOIS	Pierre	MEL	
DUBOIS	André-Luc	MEL	E
DUCRET	Stéphanie	MEL	
DUCROCQ	Jacques	MEL	
DUFERMONT	Michel	CC Pévèle Carembault	
DUMORTIER	Benjamin	CC Pévèle Carembault	E
DUPONT	Michel	CC Pévèle Carembault	E
DURAND	Eric	MEL	
DUTHOIT	Alain	CC Pévèle Carembault	
ELEGEEST	Rudy	MEL	
FABER	Vinciane	MEL	
FOUTRY	Luc	CC Pévèle Carembault	
GABRELLE	René	MEL	
GADAUT	Henri	MEL	E

NOM	PRENOM	ORGANISME REPRESENTE	SIGNATURE
GEENENS	Patrick	MEL	E
GERARD	Bernard	MEL	E
GRAS	Christophe	CC de la Haute-Deûle	
HAESEBROECK	Bernard	MEL	E
HANNA	Walid	MEL	
HAYART	Daniel	MEL	
HIBON	André	MEL	
HOLVOOTE	Philippe	MEL	
HOTTIN	Arnaud	CC Pévèle Carembault	
HOUSSIN	Jacques	MEL	E
HUGOO	David	MEL	
JACOB	Jean-Gabriel	MEL	E
JANSSENS	Daniel	MEL	
JEGOU	Claude	MEL	
KRIEGER	Christiane	MEL	
LASSALLE	Yannick	CC Pévèle Carembault	E
LAZARO	Thierry	CC Pévèle Carembault	
LEBAS	Nicolas	MEL	E
LECLERCQ	Alain	MEL	
LEDOUX	Vincent	MEL	
LEFEBURE	José	MEL	
LEFEBVRE	Yves	CC Pévèle Carembault	E
LENFANT	Henri	MEL	E
LEPRETRE	Sébastien	MEL	
LINKENHELD	Audrey	MEL	E
MARCHAND	Frédéric	MEL	E
MARLIER	Grégory	CC de la Haute-Deûle	
MASSE	Elisabeth	MEL	
MASSON	Jean-Gabriel	MEL	

NOM	PRENOM	ORGANISME REPRESENTE	SIGNATURE
MAYOR	Gérard	CC de la Haute-Deûle	E
MELON	Francis	CC Pévèle Carembault	
MEQUIGNON	Jean-Luc	CC de la Haute-Deûle	
MOENECLAYE	Hélène	MEL	
MOMONT	Eric	CC Pévèle Carembault	
MONNET	Luc	CC Pévèle Carembault	
MULLIEZ	René	MEL	
OLIVIER	Yves	CC Pévèle Carembault	
OURAL	Akim	MEL	E
OYEZ	Emmanuel	MEL	E
PACAU	Christophe	MEL	
PASTOUR	Jacques	MEL	
PICK	Max-André	MEL	
PIERRE-RENARD	Dominique	MEL	E
PLOUY	Michel	MEL	E
PONCHAUX	Danièle	MEL	E
PRADALIER	Frédéric	CC Pévèle Carembault	
PROCUREUR	Marcel	CC Pévèle Carembault	
RENARD	André	MEL	
RINGOTTE	Marie-Christine	MEL	
ROCHER	Sophie	MEL	
RODES	Estelle	MEL	E
ROHART	Ludovic	CC Pévèle Carembault	E
ROLLAND	Thierry	MEL	
SARAZIN	Jean-Claude	CC Pévèle Carembault	
SARTIAUX	Claudine	MEL	
SIX	Valérie	MEL	
STANIEC-WAVRANT	Marie-Christine	MEL	
TONNERRE-DESMET	Marie	MEL	

NOM	PRENOM	ORGANISME REPRESENTE	SIGNATURE
VERCAMER	Francis	MEL	
VICOT	Roger	MEL	
WAYMEL	Philippe	MEL	
WIBAUX	Didier	CC Pévèle Carembault	E
WOLFCARIUS	Loïc	MEL	E

